L'aquilon
Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 | C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 | Volume 30 numéro 23, 12 juin 2015



La compétition d'athlétisme entre les écoles des Territoires du Nord-Ouest, célébrait son 25e anniversaire du 3 au 6 juin dernier, à Hay River. Taya Straker de l'École Allain St-Cyr est en pleine action. Plus de photos sur les compétitions de pistes et pelouses en page 6 et 7. (Photo : Alexandre Assabgui)

L'admission scolaire

Des choix pour contrer l'érosion

Suivant la récente décision de la Cour suprême du Canada sur l'école franco-yukonaise, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique a suspendu l'admission de non-ayants droit. Craint-on un effet domino?

Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

Un conseil scolaire de la minorité ne peut s'approprier, en vertu du droit de gestion aux termes l'article 23, le pouvoir de d'élargir ses critères d'admission. Dans son jugement du 14 mai, la Cour suprême a réussi à protéger le choix du Québec d'inscrire ses immigrants à l'école française et à soutenir l'enseignement du français en milieu minoritaire.

Le tribunal a stipulé que les administrations scolaires peuvent obtenir de leur gouvernement un transfert des responsabilités concernant les droits d'admission pour inclure des enfants dont la 2e ou 3e langue est le français. Ils doivent en démontrer la nécessité pour atteindre l'objet de l'article 23 qui est de remédier à l'érosion des communautés de langue officielle[1].

« Le Yukon cherchait à réduire les effectifs de l'école française en imposant une politique d'admission restrictive, explique l'avocat Mark Power. C'est pourquoi la cour a donné raison aux parents de la minorité en première instance. Mais l'appel a renversé le jugement en affirmant que seul le gouvernement peut établir les critères d'admission. »

La Cour suprême a pris une position mitoyenne, selon le conseiller juridique, en reconnaissant « l'autorité du gouvernement d'imposer des limites et le droit de la minorité de contester ces limites si elles portent atteinte à la réalisation de l'article 23 ». Il rappelle que le tribunal, qui a déjà repoussé trois tentatives des Anglo-Québécois dans ce sens, invite maintenant les communautés francophones à contester

Aux Territoires du Nord-Ouest, la commission scolaire et les parents rejettent la validité d'une directive ministérielle interdisant l'accès aux non-ayants droit. En janvier, le plus haut tribunal des TNO a donné raison au gouvernement et la cause est portée en appel à Ottawa.

En Colombie-Britannique, la grande cause des conseillers scolaires et des parents sur les infrastructures de 15 écoles françaises se poursuit depuis l'automne 2013. Dans cette province, le CSF met en œuvre depuis deux ans une politique d'admission inclusive.

Mark Power précise : « Cette politique à l'image de celles des conseils scolaires du Yukon, des TNO et de l'Ontario permet d'accueillir des enfants d'immigrants et d'autres qui parlent assez bien français pour ne pas retarder le groupe. Tout le monde est d'accord que ces enfants aident à franciser les écoles. »

« Le Conseil a suspendu ses règles d'admission, explique l'avocat des codemandeurs, parce qu'on est en plein procès. Jusqu'à ce qu'il réussisse à convaincre un juge du contraire, le Conseil doit respecter les limites imposées par le ministère. Les règlements ne sont pas modifiés, mais suspendus jusqu'au lendemain du jugement de la cour. »

Mark Power ne croit pas que le récent jugement sur l'éducation au Yukon aura un impact négatif. Dans plusieurs provinces, dont l'Ontario, le système est très généreux dans le transfert des responsabilités relatives aux admissions. « Il faut examiner la situation province par province et contester les régimes qui ne sont pas conformes à l'article 23. »

Le Manitoba, par exemple, a délégué à la Division scolaire franco-manitobaine l'autorité sur les admissions, souligne le directeur général Alain Laberge, comme l'indique ce sous-article législatif : « La commission scolaire de langue française peut admettre tout autre enfant dont les parents lui ont présenté une demande écrite d'admission. »

Même chose au Nouveau-Brunswick,

Admission
Suite en page 2

Admission

Suite de la une

où la loi accorde le choix aux parents. « Des parents anglophones peuvent inscrire leurs enfants à l'école francophone, précise le constitutionnaliste Michel Doucet, à condition que les enfants soient en mesure dès leur admission de comprendre la langue d'enseignement. J'ai toujours dit que notre système est à l'autre extrême et constitue une machine à créer des ayants droits. »

Selon la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, les gouvernements devraient consulter les conseils scolaires avant d'établir un régime d'admission. Elle souligne que, lors du récent jugement dans l'affaire Rose-des-Vents (Vancouver), la Cour suprême a jugé qu'il était nécessaire d'adopter le point de vue des titulaires des droits, notamment les parents, afin de déterminer s'il y a violation.

[1] « L'article 23 vise à remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion historique progressive des groupes de langue officielle et à faire des deux groupes linguistiques officiels des partenaires égaux dans le domaine de l'éducation… » (Arrêt Arsenault-Cameron, Cour suprême du Canada, 2000)



Le jugement de la Cour suprême sur les admissions est nuancé, estime Mark Power, l'avocat des parents et des élus francophones de la Colombie-Britannique. (Photo : Juristes Power)

Immigration francophone

Immigrer et étudier en français

L'Ontario et plusieurs provinces regardent les TNO - Roger Paul

Denis Lord

Par-delà la lettre de l'article 23, plusieurs provinces et territoires canadiens permettent aux commissions scolaires francophones d'admettre dans leurs établissements des immigrants francophones. Le directeur générale de la Fédération nationale des commissions scolaires francophones (FNCSF), Roger Paul, fait le point sur la situation à l'occasion de son passage à Yellowknife.

À travers le pays, constate M. Paul, il y a une grande ouverture pour les immigrants francophones qui ne sont pas citoyens canadiens. « Ce sont les exceptions qui appliquent l'article 23 à la lettre. » En Ontario, où se trouve 100 000 des 150 000 élèves francophones canadiens hors Québec, le gouvernement a même exhorté les conseils scolaires à ne pas retarder indument le processus d'admission.

Il y a environ sept ans, considère le directeur général de la FNCSF, Roger Paul, on ne mesurait pas le rôle essentiel que l'immigration peut jouer dans la vitalité de la francophonie. (Denis Lord)

Il y a environ sept ans, considère le directeur général de la FNCSF, on ne mesurait pas le rôle essentiel que l'immigration peut jouer dans la vitalité de la francophonie.

Impacts

D'ici la fin juin, la Cour suprême du Canada devrait faire savoir si elle accepte d'entendre la cause de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest, en ce qui a notamment trait à la gestion des admissions. Qui sait ce qui pourrait résulter d'un jugement de la Cour suprême?

« L'Ontario et plusieurs provinces regardent les TNO, de dire Roger Paul. Elles se demandent pourquoi le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest refuse aux immigrants l'accès aux écoles francophones et pas eux. »

Le jugement de la Cour suprême du Canada dans le cas de la gestion des admissions au Yukon n'a rien de clair ni de définitif. « La Cour suprême a dit qu'un conseil ou qu'une commission scolaire n'a pas le droit unilatéral d'admettre les élèves qu'il veut, rappelle Roger Paul. Par contre, elle a dit que l'organisme peut entamer une poursuite s'il juge que le règlement est discriminatoire et ne permet pas à la communauté d'atteindre un certain épanouissement. Je pense que c'est le cas aux TNO. » Mais ensuite?

La FNCSF espère que la Cour suprême du Canada acceptera d'entendre la cause de la CSFTNO afin d'apporter davantage de précisions sur cet aspect de l'article 23. Elle souhaite évidemment une interprétation favorable à l'accès des immigrants francophones aux écoles de même langue. M. Paul fait remarquer que les écoles anglophones hors Québec, peuvent, elles, accepter des non-ayants droit.

La FNCSF a demandé un financement du Programme d'appui aux minorités linguistiques (PADEL) pour intervenir dans cet éventuel procès

Problèmes répandus

La vice-présidente de la Fédération nationale des commissions scolaires francophones, Mélinda Chartrand, était aussi à Yellowknife le 8 juin. Elle a fait remarquer que les maux de l'éducation en français ne sont pas circonscrits à l'Ouest et au Nord. « Ça fait huit ans qu'on essaie d'avoir une école secondaire à Toronto, a-t-elle expliqué. Mais un terrain coûte 20 M$. Il y a des bâtiments libres, mais les écoles ne veulent pas partager avec nous. En Ontario, une poursuite est en cours contre le ministère de l'Éducation. On a offert une école de 350 places aux francophones à Hamilton alors qu'ils sont 500. »



En collaboration avec Radio Taïga

Alcool

Une importante saisie d'alcool a été effectuée le 5 juin par la Gendarmerie royale du Canada, dans la collectivité de Fort Good Hope.

Ce sont dix douzaines de bouteilles de boisson alcoolisée qui ont été découvertes dans un bateau, dans la zone portuaire de la collectivité du Sahtu. La GRC estime que l'alcool était destiné à la revente dans cette collectivité sèche.

Cinq individus ont été arrêtés et accusés en vertu de la législation territoriale sur l'alcool.

Mort subite

Une femme a été accusé de meurtre en lien avec la mort d'un homme à N'Dilo.

Beverly Villeneuve, 46 ans, fait face à des accusations de meurtre au second degré, c'est-à-dire sans préméditation.

Les services d'urgence ont été appelés peu après 23 heures, le 7 juin, à une résidence de la communauté dénée.

Ils y ont découvert le corps d'un homme mortellement blessé qui a été transporté d'urgence à l'hôpital territorial Stanton où son décès a été confirmé.

L'identité de la victime n'a pas été dévoilée.

Incendie

Un résident de Behchoko a été grièvement blessé dans un incendie, le 6 juin.

Le feu s'est déclaré dans une résidence de la collectivité tlicho en début de matinée.

Deux personnes se trouvaient dans la résidence. Alors que l'une d'entre elles s'en est sortie indemne, l'autre occupant a dû être héliporté à l'hôpital Stanton de Yellowknife pour y recevoir des traitements.

La cause de l'incendie n'est pas connue à ce moment. Le bureau du Commissaire aux incendies a ouvert une enquête.

Accidents

L'alcool pourrait être en cause dans deux accidents ayant causés des blessures survenus sur les routes du Nord, la fin de semaine dernière.

Un véhicule a effectué des tonneaux dans une embardée sur le chemin Mackenzie à Hay River, tôt le samedi 5 juin

Le conducteur était le seul occupant du véhicule. Il a dû être héliporté à l'hôpital territorial Stanton de Yellowknife pour y être soigné pour des blessures graves.

Une enquête pour ébriété au volant a été lancée.

Dimanche au petit matin, la Gendarmerie royale du Canada s'est rendue sur les lieux d'une autre embardée près du lac Pine, dans les environs de Fort Smith, du côté de l'Alberta.

Le conducteur et les deux passagers ont tous été blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital pour y recevoir des traitements.

L'alcool et la vitesse seraient en cause.

Infections

Le nombre d'infections transmises sexuellement est en hausse aux Territoires du Nord-Ouest et l'incidence de ses infections demeure beaucoup plus élevée ici qu'ailleurs au pays.

Selon des données publiées au début du mois par le ministère de la Santé et des Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest, près de 3 % de la population contractera une ITS au courant de l'année.

C'est un taux sept fois plus élevé que la moyenne nationale.

Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest

Consultation des parents

L'APADY déçue de la faible représentation

Denis Lord

Si elle reçoit l'assentiment des parents de ses deux écoles, la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO) ne négociera avec le gouvernement ténois que si celui-ci tient compte du jugement de la Cour suprême du Canada sur l'école Rose-des-Vents. Autrement, il attendra de savoir si celle-ci accepte d'entendre sa cause.

Au moment d'aller sous presse, la CSFTNO s'apprêtait à rencontrer les parents de l'école Boréale; la directrice générale de la Commission, Yvonne Careen, était certaine de remporter leur adhésion. Les parents de l'école Allain St-Cyr, rencontrés le 8 juin, ont déjà approuvé la démarche. Ils étaient environ une dizaine à se présenter à la consultation et le président de l'Association des parents ayants droit de Yellowknife (APADY), Jacques Lamarche, était déçu de cette faible représentation.

Dans son jugement sur l'école Rose-des-Vents, en Colombie-Britannique, la Cour suprême du Canada a rendu incontournable la notion d'égalité réelle (infrastructures semblables aux écoles de la majorité).

Or, la CSFTNO a reçu une lettre datée du 5 mai de la sous-ministre Gabriela Eggenhoffer où cette notion n'est pas appliquée, et où on propose à la CSFTNO le strict minimum, en vertu de la décision de la Cour d'appel des TNO. Ce strict minimum, c'est, à St-Cyr, un gymnase de 550 mètres carrés, comprenant vestiaire, toilettes, estrades et storage, ainsi que deux salles de 33 mètres pour les besoins spéciaux. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation offre également de l'aide à la CSFTNO pour qu'elle puisse faire des ententes avec les autres commissions scolaires de Yellowknife et de Hay River pour louer les locaux supplémentaires dont elle a besoin, et propose de prendre une entente pour le remboursement des dépens.

Lors de la consultation qui s'est tenue à Allain St-Cyr le 8 juin, la présidente

Suzette Montreuil a fait valoir que la CSFTNO n'a pas besoin d'aide à Yellowknife pour trouver des locaux supplémentaires. « À Hay River, a-t-elle dit, c'est plus compliqué pour s'entendre avec les écoles, il y a un long historique. »

Dans l'ébauche de lettre soumise à l'approbation des parents, la CSFTNO demande également au ministère de l'Éducation d'adresser dorénavant sa correspondance en copie conforme à l'APADY, ce qui n'a pas été fait dans sa lettre du 5 mai.

Trois avocats consultés par Mme Careen croient que la Cour suprême acceptera d'entendre la cause de la CSFTNO sur la notion d'équivalence réelle.

Mme Eggenhoffer et son sous-ministre adjoint Dana Heide prennent respectivement leur retraite les 1er août et 1er juin. La première sera remplacée par David Stewart, qui sera samedi à la cérémonie de remise de diplômes d'Allain St-Cyr.

Fédération de la jeunesse canadienne-française

En route vers les élections fédérales

La FJCF milite en faveur du droit de vote à 16 ans

Denis Lord

Environnement, emploi, respect de la *Loi sur les langues officielles*, tels étaient les axes majeurs de la réunion statutaire de la Fédération de la jeunesse canadienne-française à Yellowknife, fin mai.

Depuis un temps déjà, la FJCF affute sa stratégie pour les élections fédérales, fait observer le vice-président de l'organisme, Justin Johnson. « C'est un dossier qu'on suit de près, affirme-t-il. Nous voulons trouver des alliés qui nous aident à nous faire entendre auprès des partis. Mais nous sommes neutres. » Des liens sont déjà tissés avec la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA).

Ce sur quoi la FJCF veut être entendue, c'est notamment le droit de vote à 16 ans. Cette initiative du Nouveau-Brunswick a été adoptée par l'organisme. Mais globalement, le positionnement politique et les stratégies sont encore en développement. Un comité de travail, dont fait partie Justin Johnson, se penchera sur ces questions lors des prochains mois et lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération en septembre prochain à Ottawa.

Vers la Belgique

Le deuxième Forum mondial de la langue française se tiendra à Liège en Belgique en juillet prochain. La seule candidature canadienne retenue, hors Québec, a été celle de la FJCF, qui présentera une conférence sur la participation citoyenne. « Cela nous permettra d'accroître notre notoriété au niveau international », note le vice-président de l'organisme.

À l'assemblée générale annuelle de 2014, la Fédération de la jeunesse canadienne-française a voté en faveur de la création d'un camp d'été, une activité où la politique serait un temps laissée de côté au profit du plaisir et de l'apprentissage de techniques de survie dans la nature. Ce camp d'été, dont la date est pour l'instant indéterminée, pourrait être l'occasion d'un rapprochement avec les Premières Nations et les Métis, rapprochement souhaité par la FJCF.

La FJCF a des membres dans tous les provinces et territoires du Canada hormis le Nunavut et le Québec. En 41 ans d'existence, c'était la première fois qu'elle tenait une réunion aux TNO. Ses représentants ont assisté aux activités du 25e anniversaire de l'école Allain St-Cyr. « Nous y avons rencontré Yvonne Careen, rappelle Justin Johnson, qui a été représentante de la Saskatchewan à la FJCF il y a plusieurs années. »

Justin Johnson est actuellement étudiant en maîtrise en gouvernance autochtone à l'Université de Winnipeg. Sa thèse porte sur le discours et le développement d'une philosophie métisse à Rivière-Rouge. « Il y a actuellement une belle dynamique dans la jeunesse canadienne-française, considère-t-il, une volonté de s'engager, et qui vient du cœur. Je le ressens beaucoup. »



En 41 ans d'existence, c'était la première fois que la Fédération de la jeunesse canadienne-française tenait une réunion aux TNO. Ses représentants ont assisté aux activités du 25e anniversaire de l'école Allain St-Cyr et ont... visité les chutes Cameron. (Denis Lord)



Le 11e Café emploi du Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest avait lieu le mercredi 3 juin en soirée à la Northern United Place. Encore une fois, employeurs, employés et chercheurs d'emplois ont pu réseauter dans le but éventuel de dénicher un emploi. (Crédit photo : CDÉTNO)

Éditorial

Le temps de faire le ménage?

Alain Bessette

Le rapport du vérificateur général sur les dépenses des sénateurs aura peut-être d'autres conséquences que de demander des remboursements de dépenses payées en trop par le Sénat.

En effet, derrière toute l'opération de pointage du doigt d'une trentaine de sénateurs se cache un malaise plus grave que l'absence de règles administratives strictes et explicites sur les dépenses des sénateurs, notamment les dépenses de déplacements.

Les trois principaux partis politiques à Ottawa sont unanimes à remettre en question le fonctionnement du Sénat, sinon son existence.

Il y a d'abord le parti au pouvoir qui voudrait bien que le Sénat devienne une instance à l'américaine, avec l'élection du Sénat. L'opposition officielle, le NPD, aimerait quant à elle tout simplement éliminer le Sénat. Quant aux libéraux, eux aussi aimerait une réforme du Sénat, mais en essayant d'accroître la neutralité du Sénat face aux partis traditionnels.

Oublions les notions d'éliminer le Sénat ou de transformer le mode de nomination. En effet, ces réformes exigeraient une modification constitutionnelle, or aucun des principaux partis politiques fédéraux n'est prêt à s'engager en ce sens, pas plus que les citoyens canadiens ne sont intéressés à voir repartir le débat constitutionnel qui a été remisé au rancart après l'échec du lac Meech.

Reste donc la réforme des règles de fonctionnement du sénat. Il s'agirait d'une réforme mineure qui serait aisée à mettre en place, surtout si un service comptable de contrôle des dépenses était simplement établi pour non seulement vérifier les dépenses des sénateurs, mais aussi, et surtout, pour les encadrer et les aider dans l'exercice de leur fonction de représentation.

Il y a une chose qui se dégage de cette vérification : peu de sénateurs ont agi de mauvaise foi et la plupart suivait des pratiques douteuses, mais c'était les seules pratiques qui leur étaient exigées et qu'ils connaissaient.

Il ne faudrait surtout pas que les sénateurs soient maintenant perçus comme des crapules en raison d'un laxisme administratif qui a ses racines dans de nombreuses années de négligence.



En aval des chutes, la rivière Cameron offre ses eaux aux baigneurs intrépides, sous la superbe lumière de juin. (Denis Lord)

L'aquilon

C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-6663
Hay River : 77A Woodland Drive, Hay River (TNO)
Tél. : (867) 875-8808
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Denis Lord et Noémie Bérubé
Correction d'épreuve : Anne-Dominique Roy

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 750 exemplaires. L'Aquilon est la propriété des Éditions franco-ténoises/L'Aquilon et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







FCFA

Sylvianne Lanthier élue à la présidence

Alex Antonacci (Francopresse)

Établie au Manitoba depuis 25 ans, Sylviane Lanthier a été élue en fin de semaine à la résidence de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada par les représentants des 21 membres de l'organisme.

« Merci de votre confiance, nous ferons de grandes choses ensemble », a-t-elle lancé après à son élection qui se déroulait dans le cadre de la 40e Assemblée générale annuelle de l'organisme porte-parole des communautés minoritaires de langue française au pays. « Je veux travailler avec nos membres pour bâtir une FCFA encore plus forte; j'ai déjà hâte de me mettre au travail. »

Madame Lanthier occupait depuis cinq ans le poste de vice-présidente de la FCFA après avoir été présidente, pendant quatre ans, de l'Association de la presse francophone (APF), un organisme membre de la FCFA.

Directrice générale du Centre culturel franco-manitobain depuis 2009, elle avait été directrice et rédactrice en chef du journal *La Liberté*, à Winnipeg.

Dans la course à la présidence, elle a devancé un autre ancien éditeur de journaux, Réjean Grenier, un journaliste de carrière qui a été propriétaire de la publication *Le Voyageur* de Sudbury, en Ontario.

Madame Lanthier entend poursuivre les efforts entrepris par la FCFA au cours de la dernière année pour mousser l'immigration francophone dans les neuf provinces et les trois territoires où elle œuvre, tout en accordant une priorité au financement des organismes des milieux francophones.

« Les compressions budgétaires fédérales et provinciales ont un impact réel sur notre vitalité, confiait-elle récemment à *La Liberté*. Si nos organismes deviennent plus fragiles parce qu'ils n'ont pas le financement requis pour mener à bien les dossiers ou encore lancer de nouveaux projets, c'est toute la francophonie qui en souffre. Un dialogue franc entre les communautés et les paliers gouvernementaux est donc essentiel. »

Elle a déclaré hier à Radio-Canada que « comme francophones, ce qu'on veut c'est simplement être capable de mener notre vie et de parler la langue qu'on veut parler dans une multitude d'occasions possibles. »

Nouvelle vice-présidente

Par ailleurs, Richard Létourneau n'a pas été élu à la vice-présidence de l'organisme. C'est Audrey LaBrie qui a causé une surprise au sein de l'Assemblée en remportant la course à la vice-présidence, devant les deux autres candidats. « Je serai une vice-présidente qui combinera passion et raison. […] Je m'engage à faire de notre francophonie, un mouvement fort », a-t-elle dit.

La native du Nouveau-Brunswick et résidente de l'Alberta a eu le dessus sur Jean Johnson, de l'Alberta, et Richard Létourneau, des Territoires du Nord-Ouest.

Une présidente sortante émue

La Fransaskoise Marie-France Kenny quitte donc la FCFA du Canada après plus de cinq ans au poste de présidente de l'organisme, après des adieux émouvants à ses collègues, elle qui était en poste depuis le 12 septembre 2009.

Outre une campagne contre les coupes au financement à Radio-Canada, elle avait mené au cours des derniers mois une charge à fond de train au sujet de l'immigration francophone dans les communautés minoritaire du pays et avait exprimé sa frustration devant la lenteur des initiatives fédérales dans ce dossier.

« Si on veut des résultats en matière d'immigration francophone, il faut un plan cohérent avec des mesures qui tiennent compte des réalités de nos communautés, et des incitatifs qui font en sorte que les employeurs recrutent des immigrants francophones. À ce chapitre, nous sommes toujours en attente », avait-elle déclaré.



Sylviane Lanthier, nouvelle présidente de la FCFA du Canada. (Alex Antonacci)

Championnat d'athlétisme 2015



Des élèves des écoles J.H.Sissons de Yellowknife, Boréale de Hay River et Princess Alexandra de Hay River étaient en action lors d'une course.



Anika Allain de l' école Allain St-Cyr est en plein envol lors de la compétition de saut en longueur.

Championnat d'athlétisme 2015

L'étape la plus importante du saut en longueur est la course d'approche qui permet de créer la force qui déterminera la longueur du saut, comme le démontre Allie Buhler de l'école Boréale.



Comme le démontre Adelaide Larouche de l'école Allain St-Cyr, il faut transférer une partie de la force d'inertie vers un saut vertical afin de couvrir la plus grande distance.

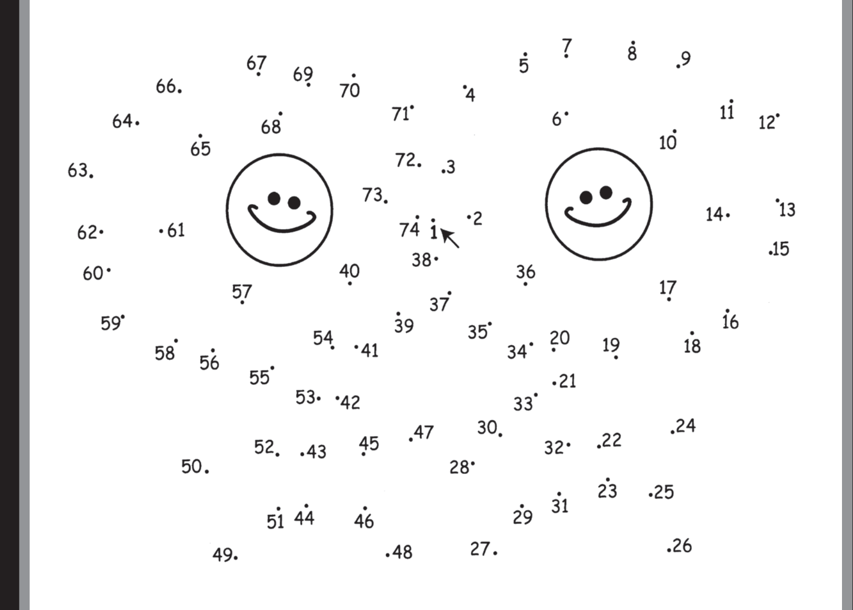
Photos : Alexandre Assabgui

Le Club de Bicolo

L'été

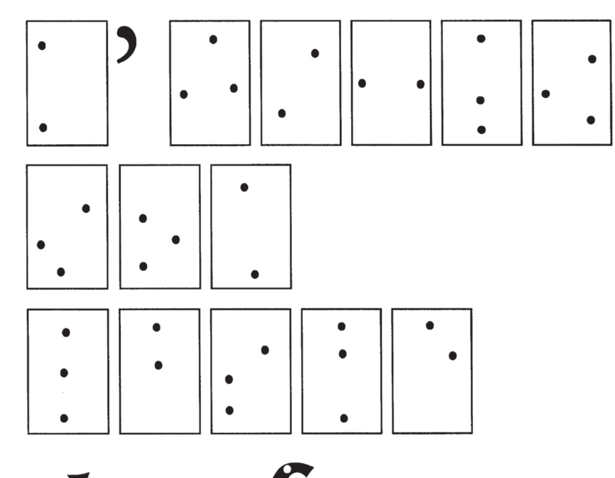
1 NOMBRES À RELIER

Relie les nombres de **1** à **74** pour découvrir un joli dessin que tu pourras colorier.



2 LES LETTRES TOMBÉES

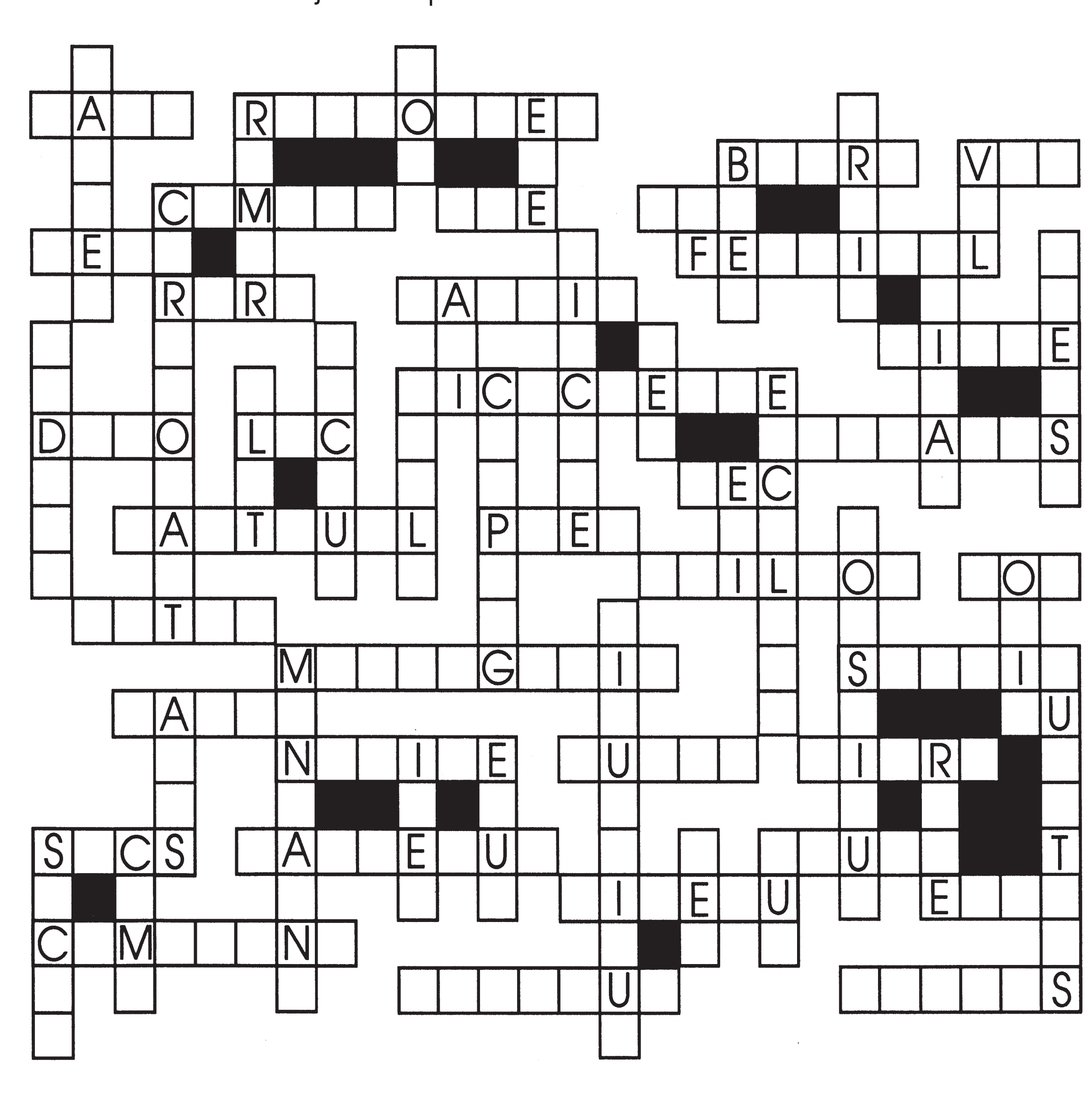
Martine a écrit un message à ses élèves avec des cartons de couleur. Mais, un coup de vent a projeté toutes les lettres de son message par terre. Il ne reste que les trous formés par les clous. Elle te demande de l'aider à remettre les lettres au bon endroit. Veux-tu?





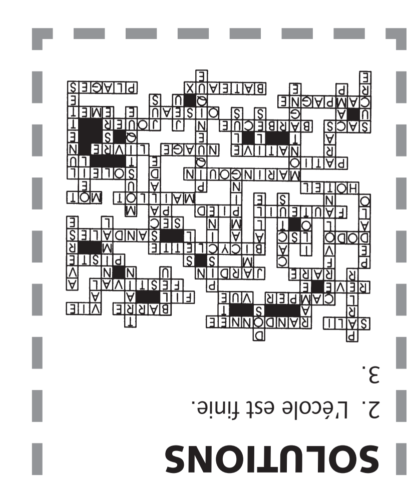
3 SUPERGRILLE D'ÉTÉ

L'été, la vie n'est plus la même. Les vacances arrivent. On change d'habitudes et de paysages. On prend le temps de vivre. Cette supergrille comporte 70 mots ayant tous un rapport avec l'été, 36 à l'horizontale et 34 à la verticale. Place d'abord les mots les plus longs car ils sont moins nombreux. Certaines lettres sont déjà écrites pour t'aider. Bonne route!



MOTS

2 LETTRES : ☺ if ☺ lu
3 LETTRES : ☺ ami ☺ dos ☺ épi ☺ été ☺ fil ☺ jeu ☺ jus ☺ lac ☺ mot ☺ sec ☺ sel ☺ val ☺ vie ☺ vue
4 LETTRES : ☺ aras ☺ bleu ☺ camp ☺ dodo ☺ émet ☺ élus ☺ îles ☺ îlot ☺ oeil ☺ pied ☺ rare ☺ rêve ☺ rire ☺ sacs ☺ sali
5 LETTRES : ☺ balle ☺ barre ☺ hôtel ☺ jouer ☺ livre ☺ nuage ☺ patio ☺ piste ☺ ramer ☺ sucre ☺ train
6 LETTRES : ☺ animal ☺ averse ☺ cactus ☺ camper ☺ jardin ☺ native ☺ oiseau ☺ parler ☺ pédalo ☺ plage ☺ soleil
7 LETTRES : ☺ bateaux ☺ camping ☺ maillot ☺ piscine
8 LETTRES : ☺ barbecue ☺ campagne ☺ escalade ☺ fauteuil ☺ festival ☺ lunettes ☺ montagne ☺ sandales
9 LETTRES : ☺ moustique ☺ randonnée
10 LETTRES : ☺ bicyclette ☺ cerf-volant ☺ maringouin ☺ pique-nique



Nutrition Nord

Motion rejetée

Nutrition Nord devrait favoriser la production locale

Denis Lord

La motion du député des Territoires du Nord-Ouest Dennis Bevington pour modifier le programme Nutrition Nord a été rejetée à 148 voix contre 125 le 8 juin au soir à la Chambre des communes.

M. Bevington demandait notamment l'admission immédiate et programme et la subvention entière pour 50 collectivités isolées accessibles seulement par voie aérienne. Le député néo-démocrate des TNO demandait également une révision annuelle du programme ainsi qu'une consultation avec les habitants du Nord afin de trouver une façon pour que la subvention leur soit directement versée et qu'on établisse un soutien à l'alimentation traditionnelle.

Rejoint quelques heures avant, M. Bevington présumait avoir l'appui des libéraux et du Parti Vert, mais n'entretenait aucune illusion sur le résultat du vote.

Débat

À la Chambre des communes, le 4 juin, la motion a fait l'objet d'un long débat. Les conservateurs ont défendu leur contribution au programme. « Entre mars 2011 et mars 2014, a fait valoir le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, Mark Strahl, le coût du panier de provisions nordique révisé pour une famille de quatre personnes habitant l'une des collectivités admissibles à une subvention complète a diminué de 7,2 % en moyenne. » Il a ajouté qu'à l'automne 2014, le gouvernement avait ajouté 11,3 M$ au programme. Enfin, M. Strahl a affirmé que Nutrition Nord subventionnait déjà les aliments traditionnels qui sont vendus chez les détaillants du Nord.

Pour le député des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement essaie de tromper les gens. Le prétendu ajout de 11,3 M$ n'est qu'un jeu comptable. « Le gouvernement a déjà manqué quatre ou cinq ans du programme où il n'a pas octroyé l'augmentation annuelle du budget de 5 %, explique Dennis Bevington. Il commencera l'an prochain mais il aura déjà manqué de 20 à 25 % d'inflation. »

Aux Territoires du Nord-Ouest, Lutsel K'e, Nahanny Bute et Wekweeti font partie des collectivités dont les besoins sont mal déterminés, selon M. Bevington. « Avec des subventions partielles, Lutsek K'e a reçu au total 2 900 $ l'an passé, s'insurge-t-il. C'est 10 $ par personne par année, cinq sous le kilo. Les autres collectivités aux TNO reçoivent 750 $ par personne. »

Production locale

Malgré les dires du gouvernement, M. Bevington considère que celui-ci n'en fait pas assez pour l'autonomie et la sécurité alimentaires. Il donne comme exemple un producteur de pommes de terre de Norman Wells qui peine à vendre sa production annuelle de 30 000 livres de patates parce que le programme Nutrition Nord favorise la vente en épicerie de produits du Sud. « La solution pourrait être de donner aux jardiniers commerciaux locaux les mêmes subventions pour ce qu'ils font pousser que ce qu'un magasin aurait pour le transport dans la collectivité », propose M. Bevington.

Cette idée a été émise en mai dernier lors d'un forum sur l'économie locale organisé par Ecology North, dont la synthèse sera publiée plus tard cette année.

M. Bevington assure que si le Nouveau Parti démocratique est élu, il mettra en place les éléments de sa motion. « Mais je suis sûr, a-t-il ajouté, que quoi qu'il arrive aux élections, des changements seront faits à ce programme. »

Le député des TNO fera savoir d'ici quelques semaines s'il se présentera aux prochaines élections.

Élections 2015

Il faudra un jour nommer des sénateurs

Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

Que veulent les Canadiens : le Sénat affaibli des conservateurs, aboli par les néo-démocrates ou non partisan comme le tentent les libéraux? D'ici à ce que cette question soit réglée, les régions francophones du pays perdent des appuis au Parlement.

Un an et demi après la démission de Gérald Comeau, les francophones de la Nouvelle-Écosse ne sont toujours pas représentés au Sénat, même si la Fédération acadienne a présenté une liste de candidats potentiels.

« Il y a matière à s'inquiéter, déclare la directrice générale Marie-Claude Rioux. On ne veut pas l'abolition du Sénat, on est d'accord qu'il devrait être non partisan – c'est la chose la plus évidente – et que les mandats soient limités. Et on a le droit d'avoir un membre qui nous représente. »

Gérald Comeau a été nommé au Sénat en 1990. Il était un des six sénateurs d'origine acadienne sur un total de neuf choisis pour représenter les communautés francophones.

La francophonie ontarienne est aussi sans représentation depuis la démission en avril, pour des raisons de santé, de Marie Charette-Poulin. Elle a été la première Franco-Ontarienne au Sénat et était la seule représentante de cette province, après le départ du regretté Jean-Robert Gauthier en 2004.

Sur les 105 sièges, 20 sont vacants et quatre membres font l'objet de poursuites judiciaires.

L'Ontario compte six postes vacants, tandis que le Manitoba en compte trois. L'Ouest francophone demeure représenté par Maria Chaput, du Manitoba, et Claudette Tardif, de l'Alberta. Quatre sénateurs avec lesquels on a communiqué pour ce reportage ont préféré ne pas commenter.

Selon le politicologue Ian Roberge, on ne doit pas s'attendre à des changements au Sénat, même en campagne électorale. « L'opposition va en parler pour dénoncer l'approche partisane du gouvernement, mais il n'y a pas grand monde qui aime le Sénat actuellement.

« À moins de quelque chose de formidable qui sortirait du procès du sénateur Mike Duffy, la question ne sera pas un enjeu, estime le professeur de sciences politiques du Collège Glendon de Toronto. Mais un prochain premier ministre à Ottawa devra faire des nominations » pour que la Chambre haute demeure fonctionnelle.

Même impression du côté de Raymond Hébert, l'ancien professeur à l'Université de Saint-Boniface, qui constate le silence du premier ministre sur la question. « Stephen Harper boude le Sénat, il ne va pas faire de nominations. Mais sans doute qu'après les élections, le premier ministre (quel qu'il soit) devra en faire pour le faire fonctionner.

Réforme impossible

« La réforme du Sénat est impossible, note le politicologue, comme toute réforme constitutionnelle. Ceux qui disent que c'est possible, comme (le chef du NPD) Thomas Mulcair, nous mentent. Il faut vivre avec, comme l'a dit Stephen Harper après le jugement de la Cour suprême en 2014. Même si ça va à l'encontre de tout ce que la population voudrait.

« La piste de réforme la plus intéressante est celle de Justin Trudeau (le chef libéral) qui a exclu les sénateurs de son caucus. Si les autres partis étaient prêts à faire pareillement, on aurait un Sénat fonctionnel dans dix ans. Il faut que les changements viennent de l'intérieur. »

Ian Roberge rappelle que la Cour suprême a insisté sur le rôle essentiel du Sénat pour défendre les régions. « Il est important d'avoir des sénateurs qui représentent les femmes, les Autochtones et les communautés en situation minoritaire. Mais jusqu'à quel point ces sénateurs sont efficaces pour favoriser les communautés? Si la personne n'avance pas les dossiers, ce n'est que symbolique.



Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Pour obtenir une copie de la description de poste, consultez travaillezauGTNO.ca

Analyste de la comptabilité, du budget et de la planification financière

Collège Aurora **Fort Smith, TNO**

Bureau du recteur

Poste temporaire jusqu'au 31 mai 2017

Le traitement initial est de 40,85 $ l'heure (soit environ 79 658 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 202 $.

Nº du concours : 12769 **Date limite :** 19 juin 2015

Enseignant Études sur le développement

Collège Aurora **Fort Smith, TNO**

Campus de Thebacha

Poste temporaire jusqu'au 30 juin 2016

Le traitement initial est de 49,02 $ l'heure (soit environ 95 589 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 202 $.

Nº du concours : 12738 **Date limite :** 12 juin 2015

Directeur Centre correctionnel de Fort Smith (CCFS)

Ministère de la Justice **Fort Smith, TNO**

Services correctionnels

Poste permanent

Le traitement initial est de 53,65 $ l'heure (soit environ 104 617 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 202 $.

Nº du concours : 12772 **Date limite :** 19 juin 2015

Responsable de l'entretien des machines fixes

Ministère des Travaux publics et des Services **Fort Resolution, TNO**

Région du Slave Sud

Poste permanent

Le traitement initial est de 37,27 $ l'heure (soit environ 77 522 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 9 397 $.

Nº du concours : 12768 **Date limite :** 19 juin 2015

Posez votre candidature en ligne à travaillezauGTNO.ca
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions :
Centre des services des ressources humaines de Fort Smith, C. P. 876, Fort Smith NT X0E 0P0. Téléc. : 867-872-3298; courriel : jobsfortsmith@gov.nt.ca

Aide-enseignant

Commission scolaire francophone **Hay River, TNO**

École Boréale

Poste permanent

Le traitement initial est de 31,16 $ l'heure (soit environ 60 762 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 5 934 $.

Nº du concours : 12712 **Date limite :** 14 juin 2015

Mécanicien des machines fixes

Ministère des Travaux publics et des Services **Hay River, TNO**

Région du Slave Sud

Poste permanent

Le traitement initial est de 38,98 $ l'heure (soit environ 81 078 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 5 934 $.

Nº du concours : 12737 **Date limite :** 12 juin 2015

Plombier, monteur d'installation au gaz et mécanicien de brûleurs à mazout

Ministère des Travaux publics et des Services **Hay River, TNO**

Région du Slave Sud

Poste permanent

Le traitement initial est de 37,27 $ l'heure (soit environ 77 522 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 5 934 $.

Nº du concours : 12732 **Date limite :** 12 juin 2015

Directeur Centre correctionnel de Mackenzie Sud (CCMS)

Ministère de la Justice **Hay River, TNO**
Services correctionnels

Poste permanent

Le traitement initial est de 53,65 $ l'heure (soit environ 104 617 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 5 934 $.

Nº du concours : 12773 **Date limite :** 19 juin 2015

Posez votre candidature en ligne à travaillezauGTNO.ca
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions :
Centre des services des ressources humaines de Hay River, 62, Woodland Drive, bureau 209, Hay River NT X0E 1G1. Téléc. : 867-874-5095; courriel : jobshayriver@gov.nt.ca

Préposé à l'entretien ménager

Commission scolaire francophone **Yellowknife, TNO**

École Allain St-Cyr

Poste permanent

Le traitement varie entre 24,04 $ et 28,70 $ l'heure (soit environ 46 878 $ et 55 965 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 12762 **Date limite :** 15 juin 2015

Directeur Gestion stratégique des ressources humaines

Ministère des Ressources humaines **Yellowknife, TNO**

Division de la gestion stratégique des ressources humaines

Poste permanent

Le traitement varie entre 60,28 $ et 86,11 $ l'heure (soit environ 117 546 $ et 167 915 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 12760 **Date limite :** 16 juin 2015

Gestionnaire Affaires législatives

Ministère de l'Administration des terres **Yellowknife, TNO**

Politiques, législation et communications

Poste permanent

Le traitement varie entre 53,65 $ et 64,05 $ l'heure (soit entre 104 618 $ et 124 898 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 12767 **Date limite :** 19 juin 2015

Analyste des politiques

Ministère de la Santé et des Services sociaux **Yellowknife, TNO**

Politiques, législation et communications

Poste permanent

Le traitement varie entre 44,75 $ et 53,44 $ l'heure (soit entre 87 263 $ et 104 208 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 12757 **Date limite :** 15 juin 2015

Infirmier autorisé (unité des soins intensifs)

Administration de santé territoriale Stanton **Yellowknife, TNO**

Services de soins aux patients

Poste temporaire jusqu'au 13 novembre 2016 (0,5 ÉTP – rotation de deux semaines de travail, deux semaines de congé)

Le concours est réservé aux candidats qui résident dans un rayon de 25 km de Yellowknife.

Le traitement initial est de 44,75 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 1,77 $ l'heure.

Nº du concours : 12751 **Date limite :** 17 juin 2015

Infirmier autorisé (chirurgie)

Administration de santé territoriale Stanton **Yellowknife, TNO**

Services de chirurgie

Poste temporaire d'un an

Le concours est réservé aux candidats qui résident dans un rayon de 25 km de Yellowknife.

Le traitement initial est de 42,75 $ l'heure (soit environ 83 363 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 12743 **Date limite :** 12 juin 2015

Infirmier autorisé de relève (pédiatrie)

Administration de santé territoriale Stanton **Yellowknife, TNO**

Services des soins aux patients

Poste de relève permanent

Le concours est réservé aux candidats qui résident dans un rayon de 25 km de Yellowknife.

Le traitement initial est de 44,75 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 1,77 $ l'heure.

Nº du concours : 12733 **Date limite :** 12 juin 2015

Infirmier autorisé de relève (chirurgie)

Administration de santé territoriale Stanton **Yellowknife, TNO**

Services de chirurgie

Poste de relève permanent

Le concours est réservé aux candidats qui résident dans un rayon de 25 km de Yellowknife.

Le traitement initial est de 42,75 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 1,77 $ l'heure.

Nº du concours : 12736 **Date limite :** 12 juin 2015

Analyste principal des systèmes

Ministère de l'Administration des terres **Yellowknife, TNO**

Services informatiques

Poste permanent

Le traitement initial est de 44,75 $ l'heure (soit environ 87 263 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 12703 **Date limite :** 12 juin 2015

Posez votre candidature en ligne à travaillezauGTNO.ca
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions :
Ministère des Ressources humaines, Services de gestion et de recrutement, Édifice Laing, 3e étage, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléc. : 867-873-0445, courriel : jobsyk@gov.nt.ca.

• Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme de promotion sociale du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité. • Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un milieu de travail ouvert à tous. Nous encourageons les personnes handicapées qui nécessitent des mesures d'adaptation à nous faire part de leurs besoins, si elles sont retenues pour une entrevue ou une évaluation, afin que l'on puisse prendre de telles mesures dans le cadre de la procédure d'embauche. • Nous prendrons en considération les expériences équivalentes. • Nous établirons une liste de candidats admissibles à partir de ces concours afin de pourvoir des postes permanents ou temporaires semblables. • Un certificat de santé et la vérification du casier judiciaire sont des conditions préalables pour certains postes.

Fracturation hydraulique

Ni moratoire, ni plébiscite pour l'instant

La consultation des citoyens doit continuer

Denis Lord

Deux motions sur la fracturation hydraulique ont été rejetées le 4 juin par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. La première, déposée par le député de Yellowknife Centre, Robert Hawkins, demandait un plébiscite sur la fracturation hydraulique lors des élections territoriales, le 23 novembre prochain. La motion était secondée par le député de Weledeh, Bob Bromley. Elle a été rejetée par 11 voix contre trois. La seconde motion émanait de M. Bromley et était secondée par le député de Mackenzie Delta, Frederick Blake. Elle demandait un moratoire immédiat et d'une durée de deux ans de la fracturation hydraulique horizontale jusqu'à ce qu'un examen de ses répercussions soit complété. Elle a été rejetée par 11 voix contre cinq.

Bob Bromley s'est dit déçu du résultat infructueux de sa deuxième tentative d'apporter la voix du peuple au Parlement. Plusieurs députés qui le soutenaient au départ ont retiré leur appui après une intervention à l'Assemblée du ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, David Ramsay. « Ultimement, croit le député de Weledeh, la voix du peuple sera entendue et il n'y a pas de doute que cette voix prévaudra. »

M. Bromley rappelle que la plupart des Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest se sont prononcées contre la fracturation hydraulique.

Extensions

Le Comité permanent sur le développement économique et les infrastructures, présidé par Robert Hawkins et dont fait partie Bob Bromley, a demandé une extension de la période de consultation concernant la réglementation sur la fracturation hydraulique, qui a déjà été prolongée jusqu'à la fin août. Le gouvernement n'a jusqu'à maintenant pas répondu à cette demande, qui sera réitérée par plusieurs, croit M. Bromley. Une audience en français a lieu le mardi 16 juin à 18 h, au Yellowknife Inn.

Le Comité n'a pas terminé son travail sur la réglementation de la fracturation hydraulique et n'a pas encore adopté de position officielle. « Les six membres du Comité sont encore en train d'examiner les propositions du gouvernement, de dire M. Bromley. Le document de recherche que nous avons déposé critique la réglementation sur la fracturation. Et nous nous attendons à ce que le gouvernement modifie sa règlementation en réponse à nos préoccupations. »

Produits chimiques

Le 4 juin également, le chapitre ténois du Conseil des Canadiens écrivait à l'Office de la terre et des eaux du Sahtu à propos du programme de suspension et d'abandon du puits de ConocoPhillips dans le Sahtu. Le chapitre ténois demande notamment que soit révélé la nature et le volume total des produits chimiques utilisés dans la fracturation hydraulique par ConocoPhillips en 2012-2013. Il demande en outre un examen public et régulier des eaux souterraines aux environs des quatre puits et un plan d'intervention en cas de fuite.

Précision

Dans le texte « FOTR ne lâche pas les francos » (*L'Aquilon*, édition du 5 juin, p.12), nous écrivions qu'au moment de dévoiler sa programmation entière, le Franco-Ténois Grey Gritt était le seul artiste francophone annoncé pour l'édition 2015 de FOTR. Or, la formation franco-ténoise Les Dead Frets fait aussi partie du programme du festival. Le comité organisateur n'avait cependant pas annoncé le groupe dans ses communications publiques. Par ailleurs, après avoir annoncé en mai sa « programmation complète », le festival annonce désormais que sa programmation est en constante évolution.

Fusillade à Edmonton

Ottawa rejette les critiques sur le registre des armes à feu

Bruce Cheadle
LA PRESSE CANADIENNE

OTTAWA - Dans la foulée de la fusillade qui a tué un policier, le maire d'Edmonton a laissé entendre que l'abolition par le gouvernement fédéral du registre des armes à feu pourrait être à blâmer, un commentaire que le ministre de la Justice, Peter MacKay s'est empressé de critiquer.

En conférence de presse mardi, le maire Don Iveson a affirmé que la police a besoin de savoir si ses agents peuvent être confrontées à des armes à feu lorsqu›ils répondent à un appel.

Le constable Daniel Woodall, qui travaillait dans l'unité des crimes haineux, a été tué par la balle d'un fusil de gros calibre lundi soir, alors qu'il allait avec un collègue exécuter un mandat d'arrestation pour harcèlement criminel. Le sergent Jason Harley a été atteint au bas du dos, mais il s'en est bien sorti.

Questionné à savoir s'il y avait une explication à la hausse des échanges de tirs avec la police, M. Iveson s'est aventuré en terrain politique glissant.

« Je suis bel et bien inquiet de la violence armée, et je dirais que la perte de registre d'armes à feu pourrait être liée », a-t-il lâché.

C'est un moment délicat pour le gouvernement Harper, qui tente de faire adopter à la hâte une loi remodelée sur les permis et la possession d'armes avant la relâche estivale et les élections générales prévues cet automne.

À Ottawa, le ministre de la Justice, Peter MacKay, a vivement dénoncé ce qu'il a qualifié de spéculation du maire.

« Les commentaires du maire, bien franchement, sont inutiles, inappropriés et arrivent au mauvais moment », a-t-il reproché. De faire la déclaration que ceci aurait pu être évité par les données du registre des armes, franchement, je trouve ça absurde. »

M. Iveson a présenté des excuses par la voie des médias sociaux.

« La spéculation de ce matin sur le registre des armes était prématurée, a-t-il écrit. L'important devrait être nos condoléances et la sécurité des membres du SPE (service de police d'Edmonton) et du public. Mes excuses. »

Le programme du registre des armes d'épaule a été aboli en 2012 par les conservateurs.

Selon une ex ministre de la Norvège, l'Alberta doit s'inspirer de l'Alberta

OTTAWA - Une ancienne ministre des Finances de la Norvège suggère que le nouveau gouvernement albertain s'inspire - pour un système de redevances énergétiques - de la même source que le petit pays scandinave : l'Alberta.

De passage à Ottawa où elle doit prononcer un discours, Kristin Halvorsen a raconté que son pays avait étudié l'Alberta Heritage Trust Fund instauré par l'ancien premier ministre Peter Lougheed lorsqu'était venu le temps de prendre une décision concernant le pétrole de la mer du Nord dans les années 1980.

Elle a ajouté que le fonds norvégien s'élevait aujourd'hui à un millier de milliards de dollars et contribuait environ 40 milliards $ - presque la totalité du budget de l'Alberta - par année aux finances du gouvernement.

Mme Halvorsen a reconnu qu'il n'avait pas toujours été facile d'empêcher les politiciens de vouloir tuer la poule aux œufs d'or. Toutefois, les Norvégiens comprennent qu'on ne doit pas dépenser tous les revenus provenant du pétrole pour le bien-être d'une seule génération.

Le nouveau gouvernement néo-démocrate de l'Alberta a promis de revoir le système des redevances énergétiques.

Festivités de la St-Jean à Yellowknife

Enflammez la St-Jean-Baptise avec Trio BBQ

Pour une deuxième année consécutive, les francophones des Territoires du Nord-Ouest en provenance du Québec pourront célébrer leur fierté d'être québécois le 24 juin, sur le site de Folk on the Rocks.

Noémie Bérubé

La formation musicale montréalaise Trio BBQ assurera le divertissement musical des festivités organisé par l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

Avec huit ans d'existence, le groupe compte à son actif deux albums de compositions originales en plus d'un maxi.

Trio BBQ donne dans le jazz manouche. « Nous, on adapte ça un peu plus moderne, on essaie de continuer à faire évoluer le style sans prétention. Nous avons une chanteuse qui est avec nous, nous faisons nos compositions en français. Nous avons une certaine dose d'originalité dans le style qui parfois reste un peu fermé sur lui-même », informe Jean-Michel Bérubé, un des guitaristes de la formation.

Le jazz manouche se caractérise par l'absence de percussions, de cuivres et de bois et une section rythmique assurée par deux guitares, une contrebasse ainsi qu'un violon.

En entrevue à Radio Taiga, Jean-Michel Bérubé a donné un avant-goût de la soirée de la St-Jean-Baptiste :

« Dans un territoire, je ne sais pas comment ça va se produire, on va *feeler* ça là-bas! C'est certain qu'on va faire beaucoup de pièces originales, beaucoup de nos compositions des deux cd et je pense qu'on va inclure une couple de classiques aussi de la chanson québécoise. »

Monsieur Bérubé promet que les amateurs de guitare se régaleront et que les autres tomberont sous le charme de la chanteuse qui s'imprègne des personnages pour interpréter les chansons.

Le groupe qui voyage sur divers continents pour faire entendre sa musique compte sur son passage aux TNO pour être une belle carte de visite.

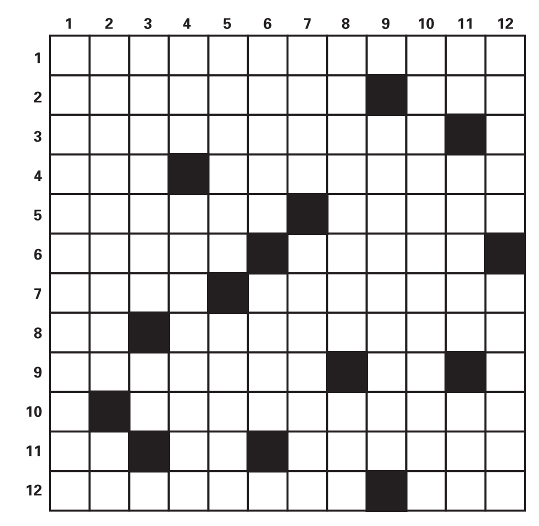


Trio BBQ tire son nom des patronymes de ses membres : Mathieu Beaudet, Jean-Michel Bérubé et Vincent Quirion.

Les festivités du 24 juin se poursuivront avec un barbecue extérieur de poisson gratuit et une séance d'improvisation, toujours sur le site de Folk on the Rocks.

MOTS CROISÉS

Nº 377



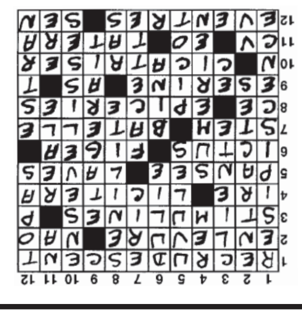
HORIZONTALEMENT

1- Qui reprend de l'intensité.
2- Épaisseur de roche enlevée lors d'un abattage. – Cap d'Espagne.
3- Hormones sécrétées par l'hypophyse.
4- Colère. – Vendra par vente aux enchères d'un bien indivis.
5- Soulagée. – Prouves l'innocence de.
6- Manifestation morbide brutale. – Pétrifia.
7- En ski, virage. – Fais des tours de bateleur.
8- Démonstratif. – Ensembles des denrées de consommation courante.
9- Elle est utilisée en médecine contre les affections du tube digestif. – Le trèfle a le sien.
10- Se fermer, en parlant d'une plaie.
11- Curriculum vitae. – Élyse Ouimet. – Sondera quelqu'un pour connaître ses intentions.
12- Ouvres quelque chose de force, en y faisant une brèche. – Monnaie.

VERTICALEMENT

1- Le fait de reconnaître sa faute avec la volonté de s'amender.
2- Pauses, intermèdes. – Doublée.
3- Personne qui reçoit de quelqu'un, contre paiement, des services. – Une lettre les sépare inversement.
4- Unité d'équivalent de dose. – La plus ancienne langue écrite.
5- Luettes. – Filet pour prendre les poissons plats.
6- Culte d'honneur rendu aux anges. – Ameublit le sol.
7- Prénom masculin. – Chacune des petites faces planes formant la surface d'un objet.
8- Affaiblissement physique produit par la vieillesse. – Chef éthiopien.
9- Échelonnerait, superposerait.
10- Caches, gardes secret (que tu).
11- Interjection. – Se disait d'une galère à bord de laquelle embarquait le roi. – Époque.
12- Tapas en signe d'accord. – Portion du littoral comprise entre les plus hautes et les plus basses mers.

RÉPONSE DU Nº 377



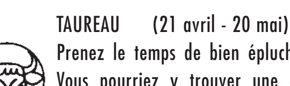
Horoscope

SEMAINE DU 14 AU 20 JUIN 2015

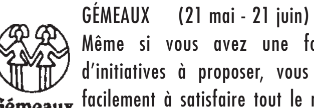
Signes chanceux de la semaine : Balance, Scorpion et Sagittaire



BÉLIER (21 mars - 20 avril)
Vous ne dévoilez pas facilement vos états d'âme. Or, le simple fait de parler un peu est parfois très libérateur. Vous réussirez ainsi à évacuer passablement de stress.



TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Prenez le temps de bien éplucher vos factures. Vous pourriez y trouver une erreur qui vous permettra de faire de grandes économies et de négocier de meilleurs services.



GÉMEAUX (21 mai - 21 juin)
Même si vous avez une foule d'idées et d'initiatives à proposer, vous n'arriverez pas facilement à satisfaire tout le monde. Il faudra trancher pour avancer plus efficacement.



CANCER (22 juin - 23 juillet)
Peut-être aurez-vous besoin d'un deuxième café par moments afin de réussir à vous concentrer adéquatement pour accomplir tout ce que vous avez à l'agenda.



LION (24 juillet - 23 août)
Le stress sera probablement omniprésent tout au long de la semaine. Raison de plus pour décrocher, lâcher prise et prendre rendez-vous chez un massothérapeute ou un centre de soins.



VIERGE (24 août - 23 septembre)
Vous serez sûrement en charge d'un événement qui rassemblera beaucoup de monde dans un cadre professionnel. Ce sera un immense succès qui vous permettra de vous faire valoir.



BALANCE (24 septembre - 23 octobre)
Enfin les vacances arrivent, du moins celles de vos jeunes enfants. Ce sera un poids en moins sur vos épaules, et des responsabilités en moins à l'agenda. Vous profiterez davantage de l'instant présent.



SCORPION (24 octobre - 22 novembre)
Il est possible que vous ayez besoin de consacrer un peu plus de temps que prévu pour trouver tout le financement nécessaire à la réalisation d'un projet familial qui vous tient à cœur.



SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre)
Que ce soit pour le travail ou un autre aspect de votre vie, vous serez un négociateur hors pair. Vous ne laisserez que très peu de marge de manœuvre à ceux avec qui vous ferez des affaires.



CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier)
Attendez-vous à faire de nombreuses heures supplémentaires au travail. Malgré un stress plus intense, cela vous permettra d'accumuler des fonds pour vos prochaines vacances.



VERSEAU (21 janvier - 18 février)
Vous prendrez de nombreuses décisions concernant votre avenir professionnel. Vous entreprendrez aussi un nouveau régime de vie plus conforme à vos aspirations.




POISSONS (19 février - 20 mars)
Vous serez particulièrement fier d'un membre de votre famille. L'un de vos enfants pourrait faire ses premiers pas ou encore accomplir un brillant exploit à l'école.